

Discours d'intronisation

De Jean-Charles Savouré, Président de l'AFJE, prononcé lors de l'Assemblée Générale du 18 Novembre 2009.



Jean-Charles Savouré

Monsieur le Président du groupe Total,
Madame et Messieurs les Présidents et anciens Présidents de l'AFJE, Chers amis Juristes d'entreprise,

L'excellente rétrospective à laquelle, grâce au talent de notre collègue Philippe Coen, nous venons d'assister, nous permet de bien comprendre tout le chemin qui a été parcouru depuis 40 ans pour la reconnaissance de notre métier de Juriste d'entreprise. Au moment de prendre la présidence de notre Association, je veux rendre un hommage personnel à ceux qui m'ont précédé dans cette responsabilité et à qui revient le mérite de l'œuvre accomplie : Madame et Messieurs les Présidents et anciens Présidents, vos actions ont permis à l'AFJE de s'installer dans l'excellence. Mon défi et mon objectif sont de l'y maintenir.

Ce film nous interpelle sur plusieurs aspects essentiels de notre métier de Juriste d'entreprise. Il nous invite à nous poser au moins trois questions : Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Que valons-nous ? (...)

Qui sommes-nous ?

Il est frappant de voir que notre métier reste encore peu connu du grand public.

(...) Mais là n'est sans doute pas le plus important pour nous.

Le plus important, c'est de constater – et de regretter – qu'à la question de savoir qui nous sommes, nos collègues des autres professions du droit apportent trop souvent encore une réponse inexacte ou incomplète. Si l'on excepte les cabinets d'affaires avec lesquels nous travaillons régulièrement, notre profession reste encore insuffisamment connue dans le monde du droit.

(...) C'est donc un point sur lequel il nous faut continuer de travailler, grâce à un effort de communication accrue, notamment auprès des barreaux, mais aussi des magistrats, des experts judiciaires et bien entendu des responsables politiques et gouvernementaux qui interviennent sur la question.

Nous y parviendrons en mettant en exergue le niveau et la qualité de notre formation. Toutes les enquêtes le démontrent (...) : dans leur immense majorité, les Juristes d'entreprise actuels sont titulaires d'un master 2 et/ou disposent en sus de leur formation juridique d'un diplôme complémentaire, de type école de commerce ou université étrangère.

Ainsi, l'époque du juriste qui se retrouve Juriste d'entreprise parce qu'il n'a pas passé ou réussi les examens de passage requis pour l'accès aux autres professions du droit, cette époque est révolue.

De sorte qu'aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec force que ceux qui exercent le métier de Juriste d'entreprise le font par choix, c'est-à-dire par préférence à d'autres métiers du droit auxquels il leur aurait été permis d'accéder s'ils l'avaient voulu. (...)

Enfin, derrière la question de savoir qui nous sommes, se profile celle du fameux « périmètre » : comment notre activité de Juriste d'entreprise se distingue-t-elle de celle des activités voisines ou complémentaires ?

La Cour de cassation, nous le savons, a dégagé des critères, dans le cadre de sa jurisprudence sur la passerelle. Que ces critères soient satisfaisants ou pas, nous devons en tenir compte. Mais nous devons surtout continuer à œuvrer en vue de faire reconnaître la qualité de Juriste d'entreprise à toute personne disposant de la formation universitaire prévue par la réglementation actuelle et dont l'activité est de produire une réelle prestation juridique à l'intérieur et pour le bénéfice de l'entreprise qui l'emploie. Question sans doute difficile, qui nous ramène bien souvent à des analyses de cas d'espèce. Mais c'est bien la mission de notre Association de s'assurer que les critères d'appartenance à notre profession restent objectifs, de rester vigilants sur les évolutions à venir et de soutenir ceux qui, parmi nous, répondent à ces conditions.

Que faisons-nous ?

(...) Que nous soyons généralistes ou spécialistes, et si l'on excepte le droit de la famille et des successions – et encore ! -, il n'est pratiquement aucun domaine du droit qui échappe aux activités de l'entreprise et donc à la sphère de compétences des Juristes d'entreprise.

Qui peut en dire autant ?

(...) Un mot à propos de nos modes de fonctionnement : bien que liés à nos entreprises par un rapport d'emploi, nous sommes des professionnels indépendants d'esprit. Il est frappant de constater combien reste tenace, à l'extérieur de notre profession, et nonobstant les témoignages de ceux qui nous connaissent, l'image du juriste soumis, voire complaisant, pour ne pas dire servile. Il nous faut donc continuer à combattre cet inacceptable cliché : à supposer qu'elle ait jamais correspondu à une quelconque réalité, cette image du Juriste d'entreprise a vécu.

Ce qui appelle l'indépendance, c'est la combinaison de trois éléments :

- c'est d'abord la matière juridique en tant que telle. Gardons en tête cette jolie phrase du Professeur Ducouloux-Favart : « le travail du juriste relève plus de l'art que de la science et c'est bien pourquoi sa pensée est libre » ;

- c'est ensuite, et peut-être surtout, la volonté de nos entreprises elles-mêmes qui, loin de nous recruter pour faire de l'habillage ou masquer d'éventuelles turpitudes, sont à la recherche d'avis objectifs et intègres, leur permettant de s'orienter dans l'établissement de leurs méthodes de gouvernance, de leurs programmes de conformité et de leurs choix stratégiques ;

- ce sont enfin, pour ce qui nous concerne, membres de l'AFJE, les règles déontologiques en vigueur dans notre Association, règles auxquelles chacun d'entre nous a formellement déclaré adhérer.

«Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec force que ceux qui exercent le métier de juriste d'entreprise le font par choix, c'est-à-dire par préférence à d'autres métiers du droit auxquels il leur aurait été permis d'accéder s'ils l'avaient voulu.»

Que le rapprochement se fasse ou non, la déontologie devra rester au centre de nos préoccupations ; c'est à ce prix que la crédibilité de notre fonction au sein de nos entreprises continuera de se développer.

Que valons-nous ?

(...) Rappelons-nous que, pour l'entreprise, ce qui compte ce n'est pas tant le statut que la compétence. C'est à raison de nos compétences que nos entreprises nous recrutent ; c'est à l'aune de nos compétences qu'elles nous jugent, nous font confiance et nous offrent des développements de carrière.

«C'est bien la mission de notre association de s'assurer que les critères d'appartenance à notre profession restent objectifs, de rester vigilants sur les évolutions à venir et de soutenir ceux, qui parmi nous, répondent à ces conditions.»

Dans le contexte des discussions sur le rapprochement des professions, c'est un point essentiel car on entend encore trop souvent énoncer l'idée que le prestige de l'avocat pourrait se trouver terni par le rapprochement avec les Juristes d'entreprise. Sachons nous insurger contre cette vue des choses. Notre profession est la seule parmi les professions du droit à pouvoir se targuer de

s'être développée sans l'aide d'une réglementation. Si nous en sommes là aujourd'hui, si notre profession se trouve désormais reconnue et installée au sein du monde de l'entreprise et des affaires, c'est essentiellement en raison du talent de ceux qui la pratiquent, talent qu'ont su, et que savent, reconnaître les bénéficiaires des services que nous rendons, c'est-à-dire les entreprises et leurs dirigeants.

Comment ce talent s'exprime-t-il ?

Un mot suffit à répondre à cette question, c'est le mot de créativité. Le Juriste d'entreprise d'aujourd'hui, celui que recherchent les entreprises françaises et d'ailleurs, c'est celui qui trouve, propose et fait accepter des solutions.

(...) Par ses méthodes, par ses réflexions, par son flair, par sa capacité à gérer la complexité, le Juriste d'entreprise moderne est celui qui trouve les solutions et sait ainsi se rendre indispensable. Là se trouve son talent.

C'est l'addition de ces talents qui permet aujourd'hui à l'AFJE, forte de ses quelque 3700 membres, d'être reconnue comme organisation professionnelle de premier plan.

(...) Voici, chers amis juristes, le rapide tour d'horizon de notre profession que je voulais faire avec vous autour de ces trois questions : « qui sommes-nous ? », « que faisons-nous ? », « que valons-nous ? ».

A ces trois questions, s'en ajoute une quatrième, sur laquelle je voudrais maintenant conclure :

Que voulons-nous ?

Le rapport Darrois sur lequel, vous le savez, l'AFJE a pris position en juillet dernier, nous invite une nouvelle fois à nous interroger sur notre ave-

nir. Comment voyons-nous, comment voulons-nous, cet avenir ?

(...) Comme l'AFJE l'a toujours dit, le rapprochement est une voie d'avenir : il permet une meilleure lisibilité de la profession juridique en général, une plus grande fluidité des ressources et des compétences, et un meilleur positionnement de nos entreprises dans l'environnement international via la question fondamentale de la confidentialité des avis.

Pour autant, ce rapprochement ne peut réussir si des velléités d'intrusion, pour ne pas dire d'invasion, ou si des réactions de méfiance ou de supériorité l'emportent sur ce qui doit rester le facteur déterminant de nos actions : l'intérêt de nos entreprises, c'est-à-dire le développement du droit à l'intérieur de nos entreprises. Cela a toujours été, et cela restera, le fil conducteur des actions de l'AFJE.

Dans les mois et semaines qui viennent, nous allons devoir développer notre communication autour de ce thème, en poursuivant les actions de dialogue et de lobbying d'ores et déjà engagées, en particulier auprès de la Chancellerie, des autres ministères concernés et, bien entendu, des parlementaires.

Mais, sans verser dans le corporatisme, nous devons aussi penser à nous-mêmes.

Comme je le disais en introduction, les hommes et les femmes qui exercent le métier de Juriste d'entreprise ont choisi ce métier par préférence à d'autres. S'ils y restent, c'est parce qu'ils s'y épanouissent, parce qu'ils y trouvent de belles opportunités de carrière, parce que, tout simplement, ils s'y trouvent bien et y sont heureux.

Mais c'est aussi parce qu'ils sont convaincus que cette profession ne cesse de grandir en prestige. Que nous soyons ou non favorables au projet actuel de rapprochement, celui-ci nous fournit l'occasion unique de parler de nous, de nous faire mieux connaître, de nous faire valoir, en un mot de rayonner.

C'est à cela qu'avec le Conseil d'administration de notre Association, mais aussi et surtout, avec votre aide à vous tous, chers amis, que je voudrais m'employer dans les semaines et les mois qui viennent.

(...) Je vous remercie.

■ *Extrait du discours de Jean-Charles Savouré, Président de l'AFJE, le 18 Novembre 2009.*



Sabine Lochmann, Gilles Mauduit et Jean-Charles Savouré